

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 17 septembre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Marché du SDOL – Salle du Polydôme de l'EPFL

Dans le cadre du prochain marché du SDOL qui aura lieu à la salle du Polydôme de l'EPFL, une visite guidée est organisée pour les membres du Conseil communal le vendredi 13 novembre 2009, de 17 h 30 à 18 h 30. Nous prions donc les Conseillers communaux intéressés à assister à cette visite, de s'annoncer auprès du Secrétaire du Conseil d'ici à la fin de la séance.

Le samedi 14 novembre 2009, le marché est ouvert au public, de 9 h à 13 h. Une conférence-débat sur les projets en cours aura lieu de 11 h à 12 h, suivie d'un apéritif et du vernissage de l'exposition de photos de M. S. Rouge.

2. Tronçon de la route du Bois sous les Trois-Ponts – Bande cyclable – Point de la situation

Lors de la séance du Conseil communal du 6 mars 2008, M. Jean-Luc Roggo a émis le vœu qu'une bande cyclable soit peinte le long de ce tronçon de route à la montée, dans le sens Nord-Sud. Suite à l'intervention de l'Etat de Vaud, demandant l'effacement de cette bande, la Commune s'était exécutée en début d'année 2009.

Suite à l'effacement de cette bande cyclable, M. Roggo a adressé à la Municipalité une lettre contenant des arguments pertinents pour son maintien. Cette dernière a, par après, adressé une nouvelle lettre au Service des routes leur priant de revenir sur leur décision demandant l'effacement de ladite bande cyclable.

Dans un courrier du Chef du Département des infrastructures, du 16 juillet 2009, adressé à Pro Vélo et dont nous avons reçu copie, l'Etat prévoit les mesures suivantes:

- Juste après le giratoire, à l'entrée du premier pont, un signal de danger avertissant les automobilistes de la présence possible de cyclistes sera implanté;
- les 50 premiers mètres resteront inchangés, puis, à partir de ce point, la ligne de sécurité actuelle sera supprimée et une bande cyclable de 1,50 sera marquée à la montée sur une longueur de 90 mètres environ, soit jusqu'au dernier pont. Cette configuration est possible compte tenu de la distance de visibilité et des distances de freinage déterminantes;
- Le reste du tronçon restera inchangé, compte tenu des conditions de visibilité qui impliquent le maintien d'une ligne de sécurité à l'approche du point haut de la route.

3. Grippe A – H1N1

Devant les différentes informations, relatives à la grippe A - H1N1, qui nous sont parvenues de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que les directives édictées par l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé dont nous sommes membres, certaines mesures de prévention étaient nécessaires et ceci compte tenu de nos responsabilités en qualité d'employeur.

C'est pourquoi, des informations ont été diffusées auprès du personnel communal et des masques et désinfectants pour les mains ont été distribués dans les services.

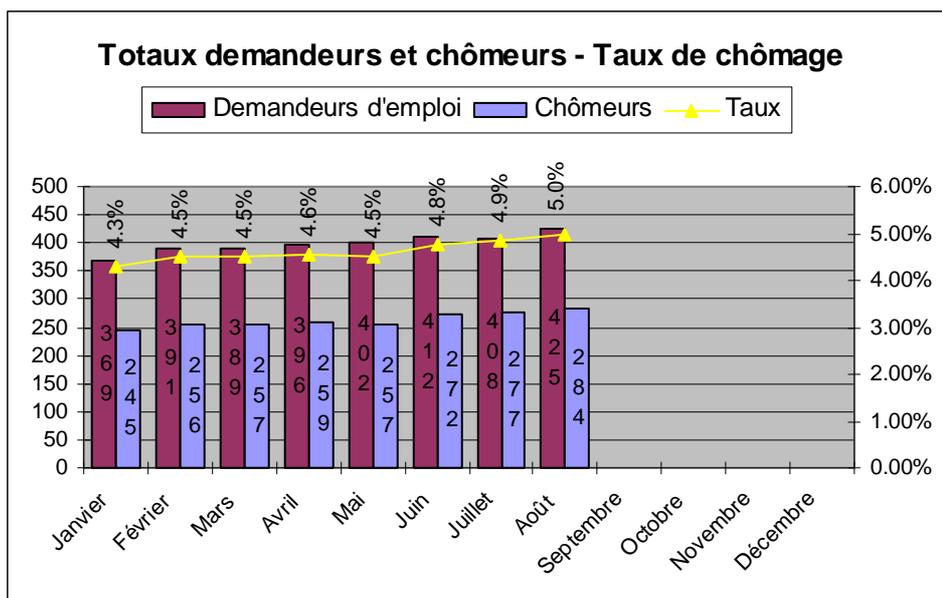
Depuis quelques années, nous offrons au personnel le vaccin contre la grippe saisonnière. Nous avons donc également proposé le vaccin contre la grippe A, pour autant que celui soit disponible cet automne.

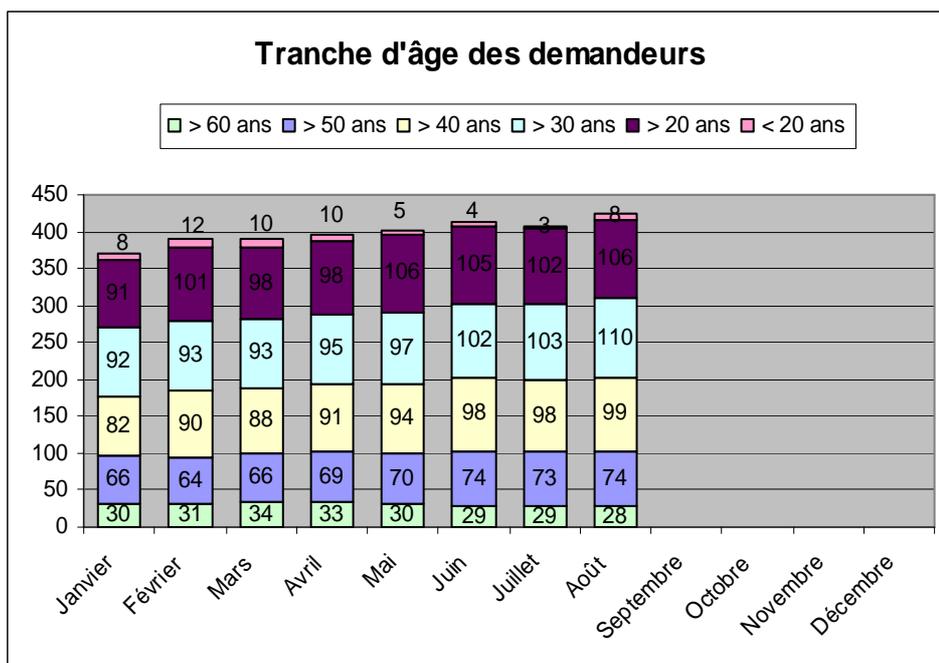
20 personnes se sont inscrites pour le vaccin contre la grippe saisonnière et 22 pour le vaccin contre la grippe A.

Face aux informations parfois contradictoires qui sont diffusées, il était difficile d'adopter d'emblée la bonne stratégie et seul l'avenir nous dira si nous avons eu raison. En règle générale, les autres communes ont agi de même.

Selon certaines prévisions, le taux d'absentéisme au sein des entreprises pourrait être de 40 à 50%. C'est pourquoi, certaines mesures doivent également être prises au niveau des ressources humaines, afin qu'en cas de pic de pandémie, un service minimum puisse tout de même être assuré. Les tâches indispensables à effectuer devront être listées par les services et en cas d'absentéisme important, il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à des employés temporaires ou à des entreprises privées, notamment en ce qui concerne l'élimination des déchets, l'entretien des routes, le cimetière, le déneigement et le personnel d'entretien et de nettoyage pour les bâtiments.

4. Totaux des demandeurs d'emploi et des chômeurs





5. Population

Situation au 31 août 2009: **10'816 habitants** (10'564 au 31 août 2008).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 14 septembre 2009
PHP/cm